

Bassin minier

Premier thé dansant

Le Comité de jumelage de Sainte-Florine organise son premier thé dansant le dimanche 28 octobre à partir de 14 h 30 à la salle polyvalente Maurice-Bion, rue Arnaud, avec un orchestre de renom.



Pinocchio se met à la danse urbaine à Brassac-les-Mines

Samedi 3 novembre à 20 h 30, la troupe Urban Pinocchio s'invite sur la scène du centre culturel de Brassac-les-Mines dans une création de Gregory Chastang et Juliette Boubon. Avec un mélange de hip-hop et modern jazz, ce spectacle interprété par une quinzaine d'artistes s'inspire de l'histoire originelle de la marionnette de bois. Et comment ne pas mettre en lumière Lucas Pereira Freitas, interprète du rôle principal, petit prodige du break dance à 10 ans. Tarif : 10 €. Renseignements au 06.27.68.21.58.

SAINT-GERMAIN-LEMBRON

Un composteur partagé entre voisins

Depuis le 24 septembre, deux composteurs de quartier sont installés à Saint-Germain-Lembron. Tour d'horizon de cette nouvelle démarche écocitoyenne.

« La mise en place des deux composteurs entre complètement dans la démarche écologique dans laquelle s'inscrit peu à peu la ville de Saint-Germain-Lembron depuis quelques années : l'extinction des lumières la nuit, l'achat de véhicules électriques pour la commune... » Pour Nathalie Darrasse, animatrice à la médiathèque tiers-lieu La Licorne, l'installation des deux composteurs était une évidence. Ils ont pris place dans deux endroits stratégiques : sur le parking de La Licorne, « un lieu de passage sur la route de Brioude » et sur la place de la Motte, au cœur de la ville.



Deux composteurs de quartier ont été installés à Saint-Germain-Lembron : sur le parking de La Licorne et sur la place de la Motte. Deux autres devraient encore faire leur arrivée avant la fin de l'année.

75 kg de déchets organiques par an et par habitant

Mais un composteur de quartier ou composteur partagé, nécessite une surveillance accrue, car plusieurs personnes l'utilisent. Une vingtaine de foyers à Saint-Germain-Lembron.

Des règles à respecter.

Contrairement aux composteurs privés, il est par exemple interdit de mettre dans les composteurs de quartier : de la viande, du poisson, des fruits de mer, os et arêtes, des corps gras tels que de l'huile ou des plats en sauce, de la litière ou encore des matériaux non dégradables (plastique, verre, métal).

Enfin, détail très important, toujours penser à recouvrir son apport de déchets avec du broyat (branches et feuilles mou-

lues) disponible sur place. Un sceau de déchets alimentaires égal un sceau de broyat.

Ensuite, tout dépend du temps de remplissage et de la météo, mais il faut en moyenne sept à neuf mois pour obtenir du compost prêt à être utilisé.

Des référents. Deux ou trois habitants volontaires ont été choisis pour surveiller chacun des composteurs installés : Marie Guichard et Virginie Gobert pour celui de La Li-

corne, et Pierre Kosek, Alain Croze-Marie et Jemy Hughes pour celui de la place de la Motte. « Leur rôle est de veiller à ce que tout se déroule bien et si les gestes sont bien exécutés par les utilisateurs, notamment verser le broyat après chaque apport de déchets. Comme ils ont été formés au compostage, ils sont également aptes à répondre à toutes les questions que les utilisateurs se posent », précise Nathalie Darrasse.

Enfin, en cas de problèmes, manque de broyat ou non respect des règles, c'est aussi le rôle des référents d'en alerter la mairie ou le Valtom (Syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets menagers et assimilés). « Ils font le lien entre la population et les porteurs de ce projet « Organicité » sur l'Agglo Pays d'Issoire (Valtom, Sictom, mairie) », ajoute l'animatrice.

Trois avantages : écologique, social et économique. Et

si moins d'un mois après leur installation, les retours sur les composteurs sont si positifs, c'est que cette nouvelle gestion des déchets organiques n'a pas qu'un avantage écologique.

« Cela représente tout d'abord 75 kg de déchets organiques par an et par habitant », souligne Cyril Brunel du Valtom. Soit un tiers des ordures ménagères. Des ordures qui s'avèrent finalement être une véritable ressource pour la ville et ses habitants. « Une fois fait, le compost sera en effet redistribué aux utilisateurs du composteur et le reste à la ville », explique Cyril Brunel.

Le composteur est aussi un vecteur de lien social. « C'est un lieu où l'on va se retrouver entre habitants, échanger sur la pratique, se renseigner auprès des référents... », énumère Nathalie Darrasse.

Enfin, comme tout est question d'argent, le composteur permet aussi de faire des économies. « Recycler et gérer soi-même ses déchets, c'est toujours ça de moins qui pèsera sur nos taxes et ce sera aussi moins de camions dur les routes pour transporter nos déchets », illustre l'animatrice de La Licorne.

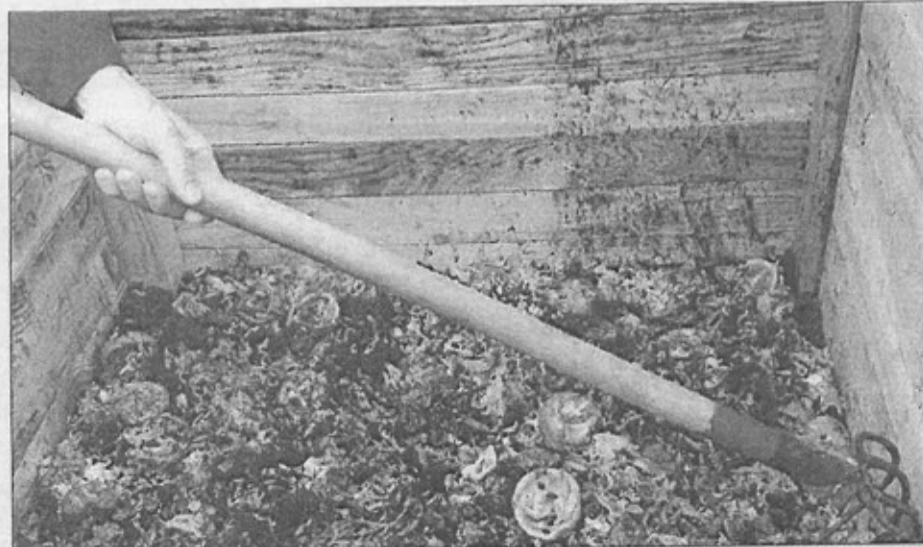
GÉRALDINE GARCIA

Article enrichi de photos supplémentaires en version numérique

À l'avenir, le Sictom mise sur l'installation de composteurs de quartier

Le Sictom (Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) Issoire-Brioude s'est fixé un objectif. « D'ici 2025, des composteurs de quartier devront être installés sur 300 sites du territoire, expliquait Serge Batisse, directeur du Sictom, lors de l'assemblée générale qui s'est tenue dernièrement à Lempdes-sur-Allagnon. C'est un défi, mais on en a relevé d'autres et on va réussir ! »

Deux ont donc déjà été mis en place le mois dernier à Saint-Germain-Lembron, et deux autres à Parentignat et Parent, en Pays d'Issoire. Nonette-Orsonette est elle aussi sur la liste des prochaines bénéficiaires d'un composteur, tout comme 17 autres communes de Haute-Loire



Objectif : 300 sites équipés de composteurs de quartier à l'horizon 2025.

et du Puy-de-Dôme, qui ont candidaté pour en recevoir un à leur tour. « Et pour les élus du territoire

encore perplexes, il est possible d'organiser des visites sur les sites des premiers composteurs

partagés installés, de voir comment ils fonctionnent, de leur montrer le projet une fois qu'il est déjà en

place, insiste le directeur. Nous espérons ainsi recevoir la candidature de nombreuses autres communes ! »

2.000 tonnes de déchets compostés, 200.000 € d'économie

À l'horizon 2023, la séparation des biodéchets du reste des ordures (bacs gris) sera obligatoire. Alors pourquoi attendre pour se lancer dans l'aventure du compostage ? « De plus, c'est une nouvelle collecte, qui va créer de nouveaux métiers », ajoute Serge Batisse. À l'exemple des référents en compostage, sala-

riés du Sictom, qui seconderont les référents volontaires sur place au moins une fois par semaine.

Dans nos ordures ménagères, il y a entre 36 et 47 % de biodéchets, soit 86 kg par an et par habitant. Une quantité de déchets qui, avec le compostage, n'aurait plus à être transportée et incinérée, mais qui serait recyclée dans les jardins et espaces verts de la commune.

Une économie que le Sictom évalue à 200.000 € pour 2.000 tonnes de déchets compostés.

GÉRALDINE GARCIA

POUR EN SAVOIR PLUS.
Rendez-vous sur le site : www.sictom-issoire-brioude.com/compostage.